

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1662

Artikel: Assurance invalidité : mise en perspective
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

St-Gall, le précurseur

La presse suisse romande s'est dernièrement fait l'écho du projet «jobs à 1000 francs» de l'écologiste zurichoise Monika Stocker. Derrière ce titre à scandale se cache un principe simple. La ville doit promouvoir la création d'entreprises sociales offrant un salaire partiel complété par l'assurance sociale. Pour ce faire une idée concrète de ce que cette innovation pourrait devenir, il faut s'éloigner de notre capitale économique pour aller voir du côté de son voisin saint-gallois. Dans ce canton, la Fondation pour le Travail (Stiftung für Arbeit) a été créée en 1997 en partenariat avec la Ville de St-Gall, les œuvres d'entraide, les syndicats et des représentants du monde économique. Elle engage uniquement des personnes touchant l'aide sociale et propose une «bourse aux jobs» leur permettant de trouver des stages ou des emplois temporaires dans une société. Elle ne leur offre par ailleurs aucun encadrement spécifique. Après un entretien d'embauche, seul le travail régulier contribue à la réintégration de ces employés particuliers. Leur salaire est versé intégralement à la Ville

qui le complète afin d'atteindre le revenu minimum avec en sus une prime de motivation de 250 francs. La Fondation pour le Travail, institution de droit privée subventionnée à hauteur de deux millions par la Ville, vend ses compétences aux mêmes conditions qu'une entreprise classique. Elle est active dans les secteurs où certaines tâches rebutent les firmes locales comme le nettoyage ou le jardinage. Afin de ne pas leur faire concurrence la fondation renonce le cas échéant à offrir ses services. Malgré cette difficulté, le nombre de places de travail proposées n'a cessé de croître, passant de 40 en 1998 à 150 en 2004 avec un chiffre d'affaire de 4,5 millions. Le salaire va de 1 000 francs pour un poste à 50% à 3 400 pour un poste à 100% ce qui fait bondir certains syndicats qui souhaiteraient que le travail fourni par les employés soit rémunéré au tarif minimum de la branche. Tirailé entre ces craintes de dumping salarial et celles des entrepreneurs, le modèle de l'entreprise sociale peine à faire des émules en Suisse mais fera sûrement encore beaucoup parlé de lui. *cf*

Assurance invalidité: mise en perspective

A juste titre, la cinquième révision met sous les projecteurs la situation financière alarmante de l'AI. Elle est telle qu'un apport de ressources nouvelles est inéluctable, à savoir une augmentation de la TVA de 0,8 point.

Pour des raisons idéologiques, une partie de la droite refuse ou renâcle devant ce qui est pourtant une évidence comptable. Elle diffuse donc un brouillard propice à la dérobade: il y aurait trop d'abus, trop de gens qui s'écoutent et qu'on écoute. Economies d'abord! Dès lors, la mise en perspective internationale que présente le dernier numéro de *La Vie économique* (octobre 2005) rectifie. L'éditorial commence par une phrase forte: «En Suisse, le nombre de bénéficiaires de l'assurance invalidité est encore inférieur à la moyenne internationale.»

Certes, l'augmentation, ces dernières années, est marquée, comme si l'on assistait à une sorte de rattrapage, ce qu'on observe dans d'autres secteurs de la politique sociale. Faut-il l'attribuer aux conditions économiques ou aux rythmes de l'immigration, les premières vagues d'immigrés atteignant un âge plus exposé à la maladie ou l'invalidité? Mais la tendance des dernières années, à prendre au sérieux certes, ne doit pas masquer la donnée générale. Répétons-là: nous sommes en prestations AI en dessous de la moyenne internationale. *ag*

La Vie économique: www.seco.admin.ch/publikationen

Genève

Vers des majorités de raison

Si les résultats électoraux genevois peuvent donner à l'observateur extérieur une impression de séisme politique, c'est la faute au quorum qui ferme la porte du Grand Conseil aux formations n'obtenant pas au moins 7% des suffrages. Mais le rapport des forces exprimé en voix ne subit pas de profonds bouleversements. L'érosion de tous les partis gouvernementaux permet l'émergence d'un mouvement né il y a à peine trois mois, le «Mouvement Citoyens genevois». Il faut voir là l'expression typique de l'extrême centre, ni gauche ni droite, patriotique et social, opposé à l'ouverture vers l'étranger mais prêt à défendre les acquis de la fonction publique. Donc à ne pas confondre avec l'UDC. A cet égard les Genevois restent fidèles à eux-mêmes, eux qui, en période difficile, ont toujours été séduits par le vote de protestation en faveur des extrêmes: en 1985, Vigilance devenait le premier parti du canton, comme l'avait été le parti du travail dans l'immédiat après-guerre.

Reste que la législature sera marquée par la répartition des sièges au Grand Conseil. Dans une logique de bipolarisation, la gauche sort affaiblie de ce scrutin. Mais verts et socialistes, libérés du carcan idéologique et de la posture autiste de l'Alternative, pourraient obtenir des résultats plus substantiels que dans la précédente législature. A condition qu'ils manifestent une volonté de compromis. Et que les partis bourgeois, en premier lieu les démocrates-chrétiens et les radicaux, ne choisissent pas de perpétuer la bipolarisation en faisant cause commune avec l'UDC.

Ces élections, parce qu'elles n'ont pas désigné une nette majorité, ouvrent la possibilité à des majorités de raison de résoudre les problèmes urgents de la république: pénurie de logements, déséquilibre des finances, traitement efficace du chômage, lourdeurs administratives notamment. Sans quoi dans quatre ans les extrêmes, alternativement ou conjointement, récolteront les dividendes dans quatre ans et radicaux et démocrates-chrétiens pourraient bien disparaître de l'échiquier politique. Pour le plus grand malheur du canton. *jd*